

7.3

Réglementation des bourses, des chambres de compensation et des OAR

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION ET DES OAR

7.3.1 Consultation

Aucune information

7.3.2 Publication

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« CDS ») – Modifications d'ordre technique apportées aux règles de la CDS afférentes à l'harmonisation avec la décision de reconnaissance de l'Autorité des marchés financiers

a) Description des modifications proposées :

En vertu de son initiative de restructuration interne, la CDS est devenue assujettie à la décision 2006-PDG-0180 (la « décision ») de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») révisée qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006. Afin d'harmoniser la description du statut de la CDS au Québec, tel qu'il est indiqué dans les *Règles de la CDS à l'intention des adhérents* (les « Règles »), avec la décision de l'AMF, il a été proposé d'apporter des modifications aux Règles de la CDS.

Les Règles avec marques de changement peuvent être consultées à partir du site Web de la CDS, à l'adresse suivante :

<http://www.cds.ca/cdsclearinghome.nsf/Pages/-FR-ReglesdeLaCDSalintentiondesadherents?Open>.

b) Motifs de la classification d'ordre technique :

Les modifications proposées dans le cadre du présent avis sont considérées comme étant d'ordre technique et administratif, puisqu'il s'agit uniquement de modifications destinées à assurer la cohérence ou la conformité à une règle existante, à la législation en valeurs mobilières ou à une autre exigence réglementaire.

c) Date d'entrée en vigueur des modifications :

Conformément (1) à l'Annexe A (intitulée « *Rule Protocol Regarding The Review And Approval Of CDS Rules By The OSC* ») de l'ordonnance de reconnaissance et de désignation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, telle que modifiée le 1^{er} novembre 2006, et (2) à l'Annexe A (intitulée « *Protocole d'examen et d'approbation des Règles de Services de dépôt et de compensation CDS inc. par l'Autorité des marchés financiers* ») de la décision 2006-PDG-0180 de l'Autorité des marchés financiers qui est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2006, la CDS a établi que ces modifications entreront en vigueur le 30 octobre 2007.

d) Questions :

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du présent avis, veuillez communiquer avec :

Tony Hoffmann
Conseiller juridique
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85, rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9
Téléphone: (416) 365-3768
Télécopieur: (416) 365-1984

Courriel: attention@cds.ca